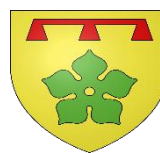
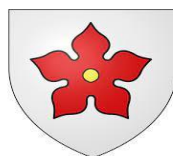


# SENINGHEM/ NIELLES LES BLEQUIN ETE 2022

## REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE LOISIRS



### JOURS D'OUVERTURE ET HORAIRES

Le centre de loisirs sans hébergement est ouvert du 11 juillet au 1<sup>er</sup> août 2022 pour les enfants de 3 à 14 ans.

### REPARTITION DES ENFANTS :

Les enfants seront répartis sur 2 sites : école de Nielles (de 9 à 14 ans), et école de Senninghem (de 4 à 8 ans)

### ACCUEIL ET REMISE DES ENFANTS AUX FAMILLES :

#### **Senninghem :**

Le matin : de 9h00 à 12h

L'après-midi : de 13h30 à 17h.

#### **Nielles :**

Le matin : de 9h15 à 12h15

L'après-midi : de 13h45 à 17h15

- L'enfant est pris en charge par le centre de loisirs à partir de l'instant où:
  - le(s) parent(s) ou la personne qui accompagne l'enfant le remet à un(e) animateur (trice) en transmettant toute information nécessaire au bon fonctionnement de la journée et les précisions concernant la reprise de l'enfant ce jour ;
  - sa présentation à un (e) animateur (trice) de son groupe pour l'enfant venant seul au centre de loisirs.
  
- En fin de matinée ou d'après-midi, la prise en charge par le centre de loisirs s'arrête :
  - dès à la remise de l'enfant par un (e) animateur (trice) du groupe aux parents ou exclusivement à toute personne nommément désignée par eux sur la fiche de liaison ;
  - au départ « seul » de l'enfant à un horaire déterminé après accord écrit des parents.

### **PAS DE CANTINE LE MIDI :**

Les enfants pourront éventuellement prendre un pique-nique où ils seront pris en charge par un animateur. Un réfrigérateur est mis à disposition des enfants ainsi qu'un micro-onde.

### **RESPECT DES HORAIRES**

L'animateur n'est pas habilité à assurer l'accueil des enfants en dehors des heures d'ouverture et les familles doivent respecter scrupuleusement ces horaires. En cas d'empêchement les parents sont tenus d'appeler le centre de Loisirs au :

**03.91.92.22.47 (Seninghem) ou 03.21.95.39.08 (Nielles)**

### **GARDERIE :**

La garderie est ouverte de 8h à 9h et de 17h à 18h.

### **ASSURANCES**

Les parents doivent souscrire une assurance garantissant d'une part, les dommages dont l'enfant serait l'auteur (responsabilité civile), d'autre part, les dommages qu'il pourrait subir (individuelle accidents corporels).

### **LA VIE COLLECTIVE**

- Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe éducative.
- Les enfants doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement.
- Le personnel d'encadrement est soumis aux mêmes obligations.
- Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective du centre de loisirs, les parents en seront avertis par l'équipe d'animation.
- Si le comportement persiste, une exclusion d'abord temporaire, voir définitive après nouvel essai, pourra être décidée par le Directeur.

### **SECURITE SANITAIRE**

Un protocole sanitaire sera mis en place selon les instructions ministérielles.

### **LES CONDITIONS D'ADMISSION AU CENTRE :**

- Age de l'enfant : entre 3 et 14 ans
- L'enfant ne doit pas être malade
- Le personnel est autorisé à administrer des médicaments aux enfants uniquement sur présentation d'une ordonnance.
- Le port des bijoux et objets de valeur se fait sous la responsabilité des parents. Le centre décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- Fournir une tenue vestimentaire de rechange pour les petits.

Un exemplaire du présent règlement sera remis à chaque famille.

Fait à Seninghem le .....

Les Maires  
C.TELLIER/ I. LEROY

.....

Ayant pris connaissance du fonctionnement du Centre,  
je soussigné(e).....

Responsable légal de l'enfant :

.....

- Autorise mon enfant à participer aux différentes activités organisées par le Centre de Loisirs.
- Décharge les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir avant la venue et après le départ du Centre de Loisirs.
- Autorise, en cas d'urgence, le Directeur du Centre de Loisirs à faire pratiquer les interventions chirurgicales et à faire prescrire tout traitement nécessaire à l'état de santé de mes enfants.
- M'engage à rembourser les honoraires médicaux et pharmaceutiques avancés par les organisateurs en raison des soins engagés.
- Autorise l'équipe de Direction à transporter mon enfant si nécessaire.
- Certifie exact les renseignements portés sur la présente fiche.

Lu et Approuvé

Fait à.....le.....

Signature du Responsable